

Les sacrifiés des captages

Impactés par un périmètre de captage, des agriculteurs se retrouvent isolés dans leur combat pour défendre l'avenir de leur exploitation.



Liens. Isolé face à la municipalité et aux pouvoirs publics, Jo Simon (à gauche) a rencontré d'autres agriculteurs vivant une situation similaire de leur côté. B. LAPEUILLE

300 000 € ont été investis en 2007 pour traiter le lisier (30 000 uN). Un gaspillage d'argent public si personne ne peut reprendre la ferme...

Naturellement, la qualité de l'eau, tout le monde est pour. Jo Simon aussi. Il pense juste que la procédure n'est pas nette. Il aurait aimé rencontrer l'hydrogéologue qui a classé par ordre de préférence neuf sites de forage potentiels, et comprendre pourquoi la municipalité a choisi le sixième. Ce forage en place depuis vingt ans n'est toujours pas en service même si les contraintes s'appliquent. Et pour cause : le taux de nitrates reste stable autour de 60 mg/l ! « L'implantation est-elle bonne ? » questionnait Jo dans un courrier au sous-préfet, qui attend sa réponse depuis juillet 2015. Il désigne la route qui passe entre les périmètres A et B : « N'importe quel transport de marchandise peut y passer, mais là on n'évoque pas le risque de pollution ! »

DÉVALORISATION

Grâce à un article dans la presse régionale, d'autres agriculteurs ont réalisé qu'ils vivaient la même galère. « Notre outil de travail, qui a fait tourner l'économie locale durant toute notre carrière, est dévalorisé », s'indignent Anne-Marie et Gildas. Ces éleveurs laitiers se voient imposer des servitudes sur une dizaine d'hectares (loués) et tous leurs bâtiments (en propriété), à cause d'un périmètre en cours de mise en place. L'intérêt des propriétaires est une chose, celui des exploitants en est une autre, soulignent-ils. Eux, à dix ans de la retraite, se sont vus pro-

« **H** eureusement qu'on est un petit groupe car humainement, c'est trop dur à porter. » Jo Simon soupire. Installé en 1982 sur un élevage mixte lait-porc dans le Finistère, il a finalement arrêté le lait, faute de quotas, et développé le porc. « A l'époque, l'environnement était favorable : pas d'habitations proches et assez de surface épandable. » Depuis 1996, un forage lui pourrit la vie.

« Ici, chaque hectare compte pour l'autonomie alimentaire et pour l'épandage », martèle l'éleveur. Or la

moitié de ses 40 ha se retrouve en périmètre rapproché d'un captage. Spécificité finistérienne : celui-ci est scindé en deux périmètres A et B. Sur le A ne sont autorisés ni cultures, ni pâturage, ni épandage. Soit 8,5 ha sur lesquels Jo ne peut rien faire d'autre que récolter de l'herbe, qu'il ne peut valoriser sur sa ferme. Cette perte de surface lui a valu un écart sur son plan d'épandage et une amende de 2 000 €.

« En périmètre B, je peux presque tout faire mais cette servitude dévalorise mes terres, poursuit-il. Mon exploitation devient intransmissible. » N'empêche qu'il faut la faire tourner, car

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION : CE QUE DIT LA LOI

Les collectivités ont l'obligation d'instaurer des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinés à la consommation humaine. Les périmètres sont délimités à partir d'une étude réalisée par un hydrogéologue agréé. Une enquête publique a lieu avant la signature de l'arrêté de déclaration d'utili-

lité publique (DUP), qui sera annexé au plan local d'urbanisme. Les servitudes (réglementation d'activités, interdictions...) instaurées par l'arrêté sont inscrites au bureau des hypothèques. La DUP délimite un périmètre de protection immédiate de quelques ares, acquis et clôturé par la collectivité, et un péri-

mètre rapproché de superficie variable, calqué sur la zone d'appel du point d'eau. Les activités pouvant générer des pollutions y sont restreintes voire interdites. Les propriétaires et usagers des terres doivent être indemnisés de tout préjudice matériel direct et certain résultant de la mise en place des servitudes.

A
SAVOIR

Se regrouper

> Autour de certains captages, des propriétaires et des exploitants de terres agricoles se sont regroupés en associations. Beaucoup de ces associations se sont fédérées au niveau national au sein de France Captages, où plus de 25 départements sont aujourd'hui représentés.

France Captages, qui se veut apolitique et asyndicale, est présidée par Clothilde Hareau (également présidente de l'association Captages 14, dans le Calvados).



Route. Les agriculteurs se demandent pourquoi la circulation (transport de marchandises, par exemple) n'est pas réglementée pour protéger le captage, comme l'est l'activité agricole.

B. LAFEUILLE

poser « des indemnités ridicules calculées sur cinq ans ». Associée minoritaire, Anne-Marie sera sans emploi et sans aides si l'exploitation s'arrête. « Si une entreprise ferme dans d'autres secteurs, on pense à la famille, pas

en agriculture. » Son mari soupire : « En fin de carrière, au lieu de pouvoir enfin relever la tête, beaucoup sont dans une pire situation qu'un JA : avec moins de foncier et plus de dettes. »

ENQUÊTE PUBLIQUE

Patrick, dans le Morbihan, a 30 ha en périmètre rapproché mais jouit d'une réglementation plus souple : il peut faire pâturer ses bêtes jusqu'au grillage du périmètre immédiat. Mais il sent l'épée de Damoclès au-dessus de sa tête : « On manque d'eau, alors une enquête publique est organisée pour réaliser un forage profond. » Une enquête publique ? « Un enterrement de première classe », jugent les agriculteurs. S'ils parlent trop tôt, on leur reproche de se faire des films. S'ils parlent trop tard... c'est trop tard !

Ailleurs, dans le Finistère, Jean-Yves attend que son cas se règle au tribunal administratif. « Aucune indemnisation ne compense le fait de perdre une surface importante à sa porte sans pouvoir retrouver l'identique. » Il aimerait

mieux être rémunéré pour le service rendu vis-à-vis de la qualité de l'eau. Il voudrait surtout qu'on hiérarchise les risques : phyto d'abord, nitrates ensuite. Et qu'on étende la protection du captage sur toute sa zone d'alimentation, au lieu de tout faire peser sur un ou deux agriculteurs en laissant les autres faire des légumes intensifs à côté. « Ils minimisent les périmètres pour avoir moins de gens à indemniser », analyse Anne-Marie. Qui ironise sur certains tracés formant « des crochets pour contourner les éléments gênants. » Tous préfèrent en rire, pour oublier les nuits blanches et soucis de santé, parfois jusqu'à l'hospitalisation, qu'ont entraînés ces histoires.

Ces périmètres restreints font moins de victimes... mais celles-ci ont moins de recours. « On est très peu à être impactés par chaque captage et les moins touchés renoncent à se battre, constate Jo Simon. On se retrouve seuls, pas écoutés. » Pour Anne-Marie, c'est clair : « Ils ont choisi quelles exploitations ont le droit de perdurer ».

Bérengère Lafeuille

XEOS PRO

Le semoir de tous les records !

Record du monde battu !

165 qx/ha en blé enregistrés au nord de l'Angleterre et inscrits au Guinness Book (Beal Farm, Northumberland)



Gamme XEOS PRO :

- XEOS PRO
3 m / 1500 litres
- XEOS PRO
3.5 m / 1800 litres
- XEOS PRO
4 m / 1800 litres

XEOS PRO pour semer en toutes conditions : associé à sa herse rotative ou à son outil à disques XR

Enterrage CULTIDISC 80 Kg : une ligne de semis de précision

SULKY

www.sulky-burel.fr



LANDSULKY.COM